

ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Liberté Égalité Fraternité



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

n charge de l'écologie. ent sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous ader gratuitement <u>via ce lien</u>
é à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas
tructible UH dans le PLUI de Pont-Audemer Val de Risle.
maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
Prénom(s)
Christian
Raison sociale
Type de société (SA, SCI)
Madame
Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

14 46	catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.
47 B		Déboisement en vu de la reconvertion des sols portant sur une superficie de pl de 5000 m².
	'article R.122-2-1 du	n examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux code de l'environnement ? (clause-filet) ?
	ojet fait-il l'objet d'u e R.122-2-1 ?	ne soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du
O 0		
Cara	ictéristiques géné	rales du projet t formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
Service and Persons		
Doiven		ris les éventuels travaux de démolition

Défrichage de deux terrains classé constructible UH dans le PLUI de Pont-Audemer Val de Risle.

Coupe à blan	c des deux parcel	les (conservation	dee Ife)		
	c des deux parcel				
Conservation	de le haie existan	ite Chemin de la 0	Chevalerie. (parce	elle n°968)	
Coupe de la l d'essences lo	naie Chemin de Fi cales pour rempla	ne Mare (arbres d ocer la haie exista	levenu menaçant nte. (parcelle n°96	pour les habitations 38)	s) suivi d'une plantatio
Passage du b	royeur forestier po	our enlever les roi	nces et les souche	es. (parcelles n°968	et n°970)
1.3.2 Dans	sa phase d'ex	ploitation et	de démantèle	ment	an egyigi etilmelesia

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.5	Dimensions et caractéristiques	du projet	et superficie	globale de	l'opération	- préciser
les	unités de mesure utilisées					

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Parcelles n° 968	3354 m²
Parcelles n° 970	3164 m²

Parcelles	n° 970		3164 m²
Localisa	tion du projet		
Adresse e	et commune d'implantation		
Numéro :	Voie : Chemin de Fine Mare		
Localité : _	TOUTAINVILLE		
Code post	al: 2 7 5 0 0 BP:	Cedex :	
Coordoné	es géographiques ^[1]	rest Aubyrtaines	garan da karantar da karan Maria 1986 da karantar da k
ong :		o	
Pour les d a), b) de l' Point de d	ratégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), annexe à l'article R. 122-2 du code de l'e lépart : Long. : 4 4 ° 9 5 ,	" Lat. : 4 9 °	3 6 ,
Pour les d a), b) de l' Point de d	annexe à l'article R. 122-2 du code de l'e	" Lat. : 4 9 °	3 6 ,
Pour les d a), b) de l' Point de d Point de d Commune	annexe à l'article R. 122-2 du code de l'e lépart : Long. : 4 4 ° 9 5 ,	" Lat. : 4 9 °	3 6 ,
Pour les d a), b) de l' Point de d Point de d Commune	annexe à l'article R. 122-2 du code de l'e lépart : Long. : 4 4 ° 9 5 ,	environnement " Lat. : _4 _9 _ ° " Lat. : _4 _9	3 6 , "
Pour les can, b) de l' Point de d Commune Toutainvill Précisez le	annexe à l'article R. 122-2 du code de l'elépart : Long. : 4 4 ° 9 5 , l'arrivée : Long. : 4 5 ° 0 5 , es traversées :	environnement " Lat. : _4 _9 _ ° " Lat. : _4 _9	3 6 , "
Pour les can, b) de l' Point de de Point de de Commune Toutainvill Précisez le	annexe à l'article R. 122-2 du code de l'e lépart : Long. : 4 4 ° 9 5 ,	environnement " Lat. : _4 _9 _ ° " Lat. : _4 _9	3 6 , "
Pour les can, b) de l' Point de d Point de d Commune Toutainvill Précisez le PLUI Pont	annexe à l'article R. 122-2 du code de l'e lépart : Long. : 4 4 ° 9 5 ,	environnement " Lat.: 4 9 ° _ " Lat.: 4 9	3 6 ,
Pour les can, b) de l' Point de d Point de d Commune Toutainvill Précisez le PLUI Pont	annexe à l'article R. 122-2 du code de l'e lépart : Long. : 4 4 ° 9 5 ,	environnement " Lat.: 4 9 ° _ " Lat.: 4 9	3 6 ,
Pour les can, b) de l' Point de de Commune Toutainvill Précisez le PLUI Pont Joignez G'agit-il e	annexe à l'article R. 122-2 du code de l'e lépart : Long. : 4 4 ° 9 5 ,	environnement " Lat.: 4 9 ° _ " Lat.: 4 9 es zonages auxquels ne installation ou	3 6 , , , , , , ,

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

The state of the s	l a éte	é aut	nt les différentes composantes de votre projet et orisé? En cas de modification du projet, préciser l /après ».
Sensibilité environn	eme	ntale	e de la zone d'implantation envisagée
in de réunir les informations né	cessaii	res pou	ur remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher de à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site
ue direction régionale.	Hotan		a routh de bartographie interactive dec 152, dioponio ear 10 and
			ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas pa environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Le projet se situe-t-ii :	Out	Non	Lequentaquene ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			
En zone de montagne ?		(
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de		O	
biotope?			
Sur le territoire d'une			
commune littorale ?			
			Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normandie
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de		0	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	0	V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques	0	\	
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		V	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		· ·	
Dans une zone de répartition des eaux ?	0	<	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			
Dans un site inscrit ?	0	<	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	0	V	
D'un site classé ?		V	

- 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
- 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		V	
nrces	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		·	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		·	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		V	

In	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement?		V	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?	0	V	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		N	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?			
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	0	V	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		•	

In	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		V	
	Est-il source de bruit ?		V	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		· ·	
nces	Engendre-t-il des odeurs ?		V	
Nuisances	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	0	✓	
	Engendre-t-il des vibrations ?		V	
	Est-il concerné par des vibrations ?		· •	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		Ø	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		Ø	
ions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?			
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?		V	
	Si oui, dans quel milieu ?		V	

	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?			
Émis	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		\	
e/Cadre oulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	0	V	
*				
es p	cidences du projet id projets existants ou a ni Ø Non décrivez lesquelles :			au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées a ?

nature tran	sfrontière ?	
□ Oui	✓ Non	
Si oui, d	écrivez lesquelles :	
	UNIO 1985년 1일	
9		
	tion des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes c sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables	les
	e Mario Control of the Art (1956) And Section (1956) and the finding for the Art (1966) and the Art (1966). The	
	하고 있다. 1925년 1일	
	요하다 교육에 보고 있다면 보고 있는 것이 되었다. 전에 보고 생각하면 되었다. 그런 사람들이 되었다면 보고 있는 것이 없는 것이 되었다. 그런 것이 없는 것이 없는 것이 없는 것이 없는 것이 없는 2000년 1일 2017년 1일 2017년 1일	
retenues ou l'environne étudiés) et	tion, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles o mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du proje ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventueller permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convie</u> de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, du	t sur nent nt de
retenues ou l'environne étudiés) et	n mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du proje ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventueller permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convie</u>	t sur nent nt de
retenues ou l'environne étudiés) et	n mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du proje ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventueller permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convie</u>	t sur nent nt de
retenues ou l'environne étudiés) et	n mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du proje ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventueller permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convie</u>	t sur nent nt de
retenues ou l'environne étudiés) et	n mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du proje ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventueller permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convie</u>	t sur nent nt de
retenues ou l'environne étudiés) et	n mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du proje ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventueller permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convie</u>	t sur nent nt de
retenues ou l'environne étudiés) et	n mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du proje ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventueller permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convie</u>	t sur nent nt de
retenues ou l'environne étudiés) et	n mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du proje ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventueller permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convie</u>	t sur nent nt de
retenues ou l'environne étudiés) et	n mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du proje ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventueller permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convie</u>	t sur nent nt de
retenues ou l'environne étudiés) et	n mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du proje ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventueller permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convie</u>	t sur nent nt de
retenues ou l'environne étudiés) et	n mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du proje ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventueller permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convie</u>	t sur nent nt de
retenues ou l'environne étudiés) et	n mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du proje ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventueller permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convie</u>	t sur nent nt de
retenues ou l'environne étudiés) et	n mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du proje ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventueller permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convie</u>	t sur nent nt de
retenues ou l'environne étudiés) et	n mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du proje ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventueller permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convie</u>	t sur nent nt de

emany (press)				1
7	Auto-évaluation	(tac	ultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	V
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	•
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	(
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement to	ransmises par le r	naître d'ouvrage	ou petitionaire
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indique	ant les annexes jointe	s au présent formulai	re d'évaluation, ainsi que les
parties auxquelles elles se rattachent.	•		

	Objet		

	Objet	
1		
2		0
3		
4		
5		

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ⊡

Nom HUREL			, 1	
Prénom Frédéric			1//	
Qualité du signataire Maître d'ouvrage			XM	
À La Chapelle Bayvel	in the second	**	VI	
A La Chapelle Bayver	and the same of			

Signature du (des) demandeur(s)